

BVD = Rappels sur le prélèvement à la naissance

Envoi des échantillons au laboratoire

Le **bouclage de vos bovins doit être réalisé dans les 20 jours** maximum suivant la naissance (7 jours pour les élevages adhérant à la Certification de la Parenté Bovine et/ou à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage).

Les prélèvements BVD sont à envoyer dans les 48 heures qui suivent le bouclage au laboratoire et dans les 7 jours maximum s'ils sont conservés au frais.

Dans le cas où vos prélèvements ne peuvent être envoyés le jour même, il faut les conserver à l'abri des fortes chaleurs.

Il est important **d'indiquer la date de prélèvement sur l'enveloppe et de bien coller l'étiquette portant l'adresse du laboratoire**. Si vous n'avez plus d'étiquettes, contactez votre GDS.

Vous pouvez insérer jusqu'à **4 échantillons dans un même sachet plastique et par enveloppe** sous condition de respecter les délais d'envoi au laboratoire.

À noter : le résultat d'analyse favorable (négatif) doit être connu dans les 8 jours suivant votre notification de naissance pour que la mention « BVD : bovin non IPI » soit portée sur la carte verte du veau => une fois les veaux notifiés, envoyer les prélèvements au plus vite (dans les 5 jours qui suivent la naissance) !

Enfin, **aucun bovin ne doit être vendu sans avoir un statut « NON IPI »** connu avant la sortie de l'élevage. Il convient d'attendre le résultat favorable pour pouvoir commercialiser les veaux. Pour toute question, vous pouvez contacter votre GDS afin d'avoir la certitude que votre bovin dispose du statut « NON IPI ». Le GDS pourra sur demande vous délivrer une attestation BVD. Pour les adhérents à SYNEL, une attestation est téléchargeable directement sur le site dans l'onglet Bovin -> Cheptel -> Sanitaire -> Statuts sanitaires des bovins -> Attestation BVD Non IPI.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre GDS.

GDS des Ardennes

15 rue du château – Villers Semeuse - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES

Tel : 03.24.37.25.82 Mail : gds08@reseauGDS.com